

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

07-11-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

07-11-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 24

**N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-11-13 - N°54**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

24 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Aurore BARBOT, Madame Marie-France DUCROQUET,

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. le Maire
Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme MARQUES	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme MAHE	donne pouvoir à	Mme MARINHO
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :

Mme CARTAU-OURY, Mme NGANTCHUE, Mme FABRE, M. BEL ANGE, M. DIAZ

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VIGNAS

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023

Sur proposition de M. VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n° 2023-20-03-N°07 en date du 20 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 ;

VU l'avis de la commission finances réunie le 6 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme DUCROQUET et M. LE TALBODEC).

DECIDE de modifier le budget primitif 2023 selon le tableau ci-dessous :

- Section de fonctionnement - 25 213.00 € en dépenses dans le chapitre 022
+ 15 000.00 € en dépenses dans chapitre 012
+ 10 213.00 € en dépenses dans le chapitre 014

Imputations	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Montant à inscrire en dépense	Montant à inscrire en recette
022 – Chapitre 022	-25 213.00	
64131 – chapitre 012	15 000,00	
739223 – chapitre 014	10 213.00	
TOTAL	0.00	0.00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 13 novembre 2023.

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

